



# WALTEFAUGLE

Depuis 1856, la construction métallique est notre métier



## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Depuis le 1er juillet 2014, tous les composants métalliques ayant une fonction portante et destinés aux ouvrages de construction doivent être munis d'un marquage CE, conformément au Règlement Européen des Produits de la Construction (RPC) applicable dans les pays membres.

Ce Règlement énonce des exigences dans les domaines de la sécurité, la santé, l'environnement et la protection du consommateur. Le marquage CE constitue le signe visible que les produits ont le droit d'être librement mis sur le marché dans l'espace économique européen.

Le fabricant, en rédigeant la déclaration de performance et en apposant le marquage CE sur son produit atteste que les caractéristiques qu'il déclare sont conformes aux exigences de la NF EN 1090 et prend l'entière responsabilité de sa mise sur le marché.



1166-CPR-0230

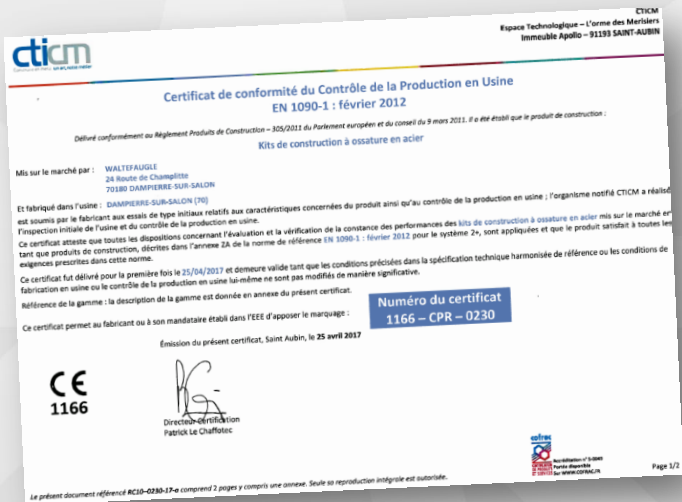
## POLITIQUE QUALITÉ ET MARQUAGE CE :

Depuis 1856, notre entreprise évolue dans le domaine de l'acier. Forts de notre savoir-faire et de notre expérience, nous faisons vivre depuis toujours un système volontaire d'amélioration continue de nos outils de production et de la qualité de nos produits.

En cohérence avec nos valeurs et dans le respect des exigences clients, la société Waltefaugle s'est engagée naturellement dans une politique qualité visant à garantir la conformité de ses produits aux normes européennes.

Après une modernisation de notre outil de production et la formation de l'ensemble des collaborateurs, l'entreprise a passé l'audit d'évaluation effectué par le Centre Technique Industriel de la Construction Métallique avec succès. Waltefaugle obtient ainsi le certificat de conformité du contrôle de sa production en usine suivant la norme de référence NF EN 1090.

Nécessaire pour apposer le marquage CE à l'ensemble de ses produits, le certificat vient compléter la qualification Qualibat 2413 garantissant le savoir faire de l'entreprise dans les constructions métalliques à technicité supérieure.



## DEVOIRS ENVERS LE CLIENT :

La certification CE garantit au client et/ou au maître d'œuvre un meilleur niveau de sécurité en imposant de nombreux contrôles qualité depuis la phase d'études jusqu'à la mise en œuvre sur chantier. Pour pouvoir justifier du marquage CE sur ses bâtiments Waltefaugle devra :

- Accompagner le client dans le choix de la classe d'exécution
- Dimensionner suivant les Eurocodes
- Concevoir et fabriquer les bâtiments suivant la NF EN 1090
- Choisir des fournisseurs et des sous-traitants marqués eux aussi CE
- Gérer la traçabilité de la matière première
- Déclarer les performances de son produit
- Justifier des contrôles effectués en études, en usine (CPU) et sur chantier

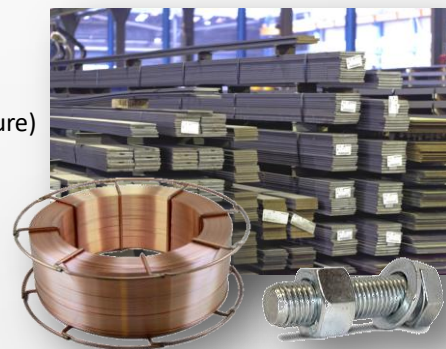
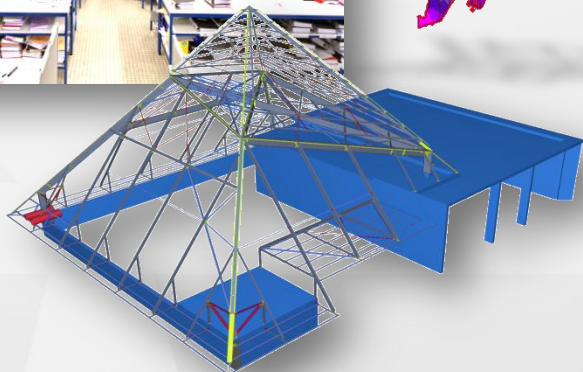
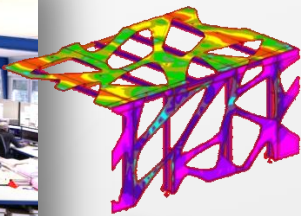




# CONSEQUENCES DE L'APPLICATION DE LA NORME NF EN 1090 :

## Matière première :

- Fournisseurs marqués CE
- Contrôle et enregistrement des certificats matière (Acier, Boulonnerie, Consommables soudure)
- Utilisation des boulons structurels de type SB
- Achat de la matière première suivant les normes produits et dans les tolérances demandées dans NF EN 1090



## Bureau d'Études :

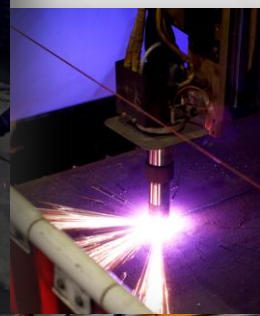
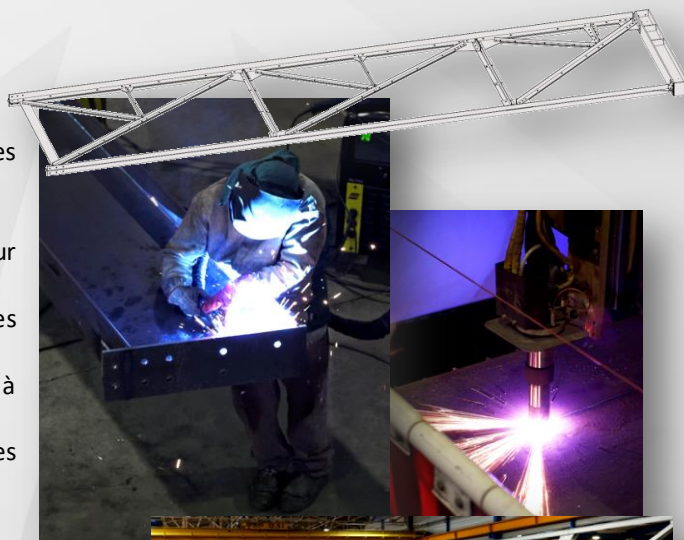
- Conseil ou choix de la classe d'exécution des pièces
- Calculs et dimensionnement réalisés suivant les Eurocodes
- Conception adaptée à la norme NF EN 1090
- Repérage des pièces

## Sous-traitance :

- Certification CE demandée à l'ensemble de nos sous-traitants
- Réalisation des études/fabrications sous-traitées suivant la méthode Waltefaugle

## Atelier :

- Gestion de la traçabilité des matières premières
- Qualification de la capacité des machines de production à fabriquer les pièces dans les tolérances de la NF EN 1090
- Qualification de l'ensemble des soudeurs
- Qualification de l'ensemble de nos modes opératoires de soudage pour notre gamme de production
- Fabrication en fonction de la classe d'exécution des pièces et des exigences de la NF EN 1090
- Contrôle par échantillonnage en réception de la matière première et à toutes les phases de fabrication suivant les tolérances de la NF EN 1090
- Contrôles non destructifs des soudures réalisées en fonction des exigences de la NF EN 1090 et de la classe d'exécution des pièces



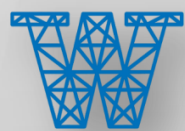
## Moyens de contrôle pour les CND :

- Un ingénieur coordinateur de soudage (IWE) et 2 contrôleurs Cofrend



## Montage :

- Contrôle des tolérances de montage par rapport à la NF EN 1090
- Gestion des lots de boulonnerie
- Contrôle du serrage des boulons
- Etalonnage des clés dynamométriques



**WALTEFAUGLE SAS**

24 route de Champlitte  
70 180 DAMPIERRE-SUR-SALON

03 84 67 07 07

societe@waltefaugle.com

N° du certificat :  
1166-CPR-0230

